

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 29 septembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 22 septembre 2016

Publié le 30 septembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	Mme Florence LUCISANO
M. Thierry FALCONNET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	M. Jean-Yves PIAN	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	M. Denis HAMEAU	M. Nicolas BOURNY
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Didier MARTIN	Mme Anne ERSCHENS	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	M. François HELIE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER
Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND	M. Adrien GUENE.
Mme Hélène ROY	M. Patrick ORSOLA	

Membres absents :

M. François DESEILLE	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Édouard CAVIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Michel ROTGER	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Gaston FOUCHERES	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à M. Gilbert MENUT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Jean-François DODET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**Convention Culture et Territoires 2016 – 2018 dans le cadre du contrat de ville**

Le Grand Dijon a signé le 6 juillet 2015 le contrat de ville 2015-2020 avec l'État, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, l'Education nationale, les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant, les bailleurs sociaux, la caisse d'allocations familiales, la caisse des dépôts et consignations, l'Agence Régionale de Santé et Pôle emploi.

L'objet de ce contrat est de réduire les inégalités en matières économiques, sociales et urbaines entre les territoires au sein de la Communauté urbaine du Grand Dijon.

Ainsi, les différents partenaires du contrat de ville se sont engagés à agir en faveur des habitants des quartiers prioritaires et de veille de la Politique de la ville, à partir des orientations stratégiques et objectifs opérationnels qui ont été déclinés autour des 4 piliers thématiques suivants :

- La cohésion sociale ;
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- Le développement économique, l'emploi et l'accès à la formation ;
- Les valeurs de la République et la citoyenneté.

Les orientations liées à la jeunesse, à l'égalité entre les hommes et femmes et la lutte contre les discriminations ont fait l'objet d'une approche transversale entre les différentes thématiques.

Le diagnostic du pilier cohésion sociale du contrat de ville met en évidence que, sur ces quartiers, malgré la présence en nombre des équipements culturels et des structures associatives visant à la culture pour tous, leur utilisation par les habitants des quartiers est faible.

La difficulté à inscrire les habitants des quartiers dans les activités proposées par les communes et les associations révèle également un besoin de médiation.

C'est pourquoi le Grand Dijon, la Direction Régionale de l'Action Culturelle de Bourgogne (DRAC) et l'Education Nationale proposent de mettre en place une convention cadre « culture et territoires », pour la période 2016-2018, qui définit une stratégie commune de développement de l'action culturelle pour et avec les habitants des quartiers de la Politique de la ville, dont les objectifs sont les suivants :

- déterminer les objectifs, outils, procédures et dispositifs qui régissent le partenariat en matière culturelle ;
- poser les bases d'un projet culturel appliqué à la Politique de la ville, susceptible de mutualiser des ressources, de valoriser et d'enrichir les actions et les initiatives, tout en préservant l'identité de chaque commune ;
- élaborer un diagnostic partagé des principales ressources des territoires concernés, des politiques culturelles et de l'action culturelle menée par les communes ;
- accompagner les associations dans leur structuration et dans la mise en place d'actions pour et avec les habitants des quartiers ;
- mobiliser les acteurs de lecture publique des municipalités concernées qui sera l'un des premiers axes d'action culturelle de mise en œuvre de cette convention, notamment dans le cadre d'un Contrat Territoire Lecture – document figurant en annexe de la convention "culture et territoires" ;
- faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction ;
- accompagner les démarches de formation et de qualification des professionnels des établissements d'enseignement artistique aux spécificités des publics des quartiers Politique de la ville ;
- contribuer au processus de démocratie en donnant la parole et en facilitant sa diffusion dans l'espace public aux habitants des territoires concernés ;
- valoriser la diversité des cultures et des modes d'expressions dans un souci de dialogue interculturel ;

- favoriser le développement des médias de proximité, des médias citoyens et des actions d'éducation aux médias, à l'information et au numérique ;
- faciliter, par les médiations nécessaires, la réflexion et l'intervention des habitants sur l'architecture, l'espace public et l'habitat ;
- articuler les actions initiées par la convention dans le cadre des dispositifs, contrats existants et à venir sur les différents territoires ;
- contribuer à l'émergence de la citoyenneté et s'inscrire dans le respect du principe de laïcité.

Pour amorcer la démarche, le Grand Dijon est signataire de la présente convention avec l'Etat. Les communes adopteront la déclinaison de celle-ci dans leurs instances délibératives respectives sous forme d'avenants ou de conventions.

Dès 2016, cette convention Grand Dijon bénéficie d'un financement réservé par la DRAC au titre du contrat territoires lecture annexé à la convention, d'un montant annuel de 25 000 €, soit au total sur 3 ans 75 000 € de ressources pour la collectivité.

Le Grand Dijon dédie un poste de chargé de mission qui aura pour tâches de :

- mettre en œuvre, suivre et évaluer la convention cadre « culture et territoires » ;
- mettre en œuvre, suivre et évaluer le « contrat territoire lecture ».

Le Grand Dijon s'engage à parité en valorisant la coordination de projets et les actions soutenues dans le cadre du contrat de ville.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention "culture et territoires" de la Communauté urbaine du Grand Dijon jointe à la présente délibération ainsi que le document annexé au rapport, à savoir le contrat territoire lecture 2016 – 2018 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter le cas échéant des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale pour tenir compte des négociations avec les co-financeurs et partenaires ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la convention culture et territoires et de son annexe, le contrat territoire lecture 2016 – 2018.

SCRUTIN : POUR : 72
CONTRE : 0

ABSTENTION : 3
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATIONS